

MÉMO RH JE VEUX CHANGER DE CARRIÈRE



DATE DE PUBLICATION DU MÉMO : Juin 2025
PÉRIMÈTRE D'APPLICATION : La Poste SA
POPULATION D'APPLICATION : FONCTIONNAIRE ET SALARIÉ
PÉRIODE : Juin 2025 à avril 2026

L'accord social du 31 mars 2025 sur « La Gestion des Emplois, des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers » (GEPPMM), renouvelle les dispositifs de mobilité interne.

Ces dispositifs nommés **Itinéraire balisé** et **Parcours pionnier** permettent d'accroître les possibilités de mobilité professionnelle entre les métiers.

Intégrer l'un de ces dispositifs, c'est l'opportunité de me réorienter et de conforter mon employabilité en interne comme en externe avec une formation reconnue par l'Etat. C'est également l'assurance d'un accompagnement complet et d'une formation de qualité pour m'accompagner dans ma prise de fonction dans mon nouveau métier.

Une seule différence entre l'itinéraire balisé et le Parcours pionnier :

Pour le parcours pionnier, il n'y a pas de prérequis de compétences ou d'expérience demandés aux postiers candidats. En conséquence, la reconversion peut être plus importante en termes de durée

de formation. Les critères d'étude des candidatures des postiers sont relatifs à la solidité du projet professionnel, la motivation et la capacité à mener à bien un effort de formation conséquent.

Comment, concrètement, j'intègre ces deux dispositifs de mobilité ?

Mon projet professionnel correspond à la fonction recherchée et je l'ai partagé avec mon manager lors de mon entretien professionnel.

1. **Je postule** : J'informe mon manager de mon souhait de postuler sur l'itinéraire balisé ou le parcours pionnier. Un webinaire sera organisé à la suite des appels à candidature afin de fournir toutes les informations nécessaires aux postiers intéressés par la démarche.
2. **Je réponds à l'appel à candidature** : Je réponds à l'appel à candidature dédié paru sur la bourse d'emplois en utilisant les mots-clés correspondants : "itinéraire balisé" ou "parcours pionnier".
3. **Je participe aux épreuves de sélection** des EMRG.
4. **J'informe mon manager 2 ou 3 mois avant mon changement de poste (préavis)** : J'ai un préavis de 2 à 3 mois avant de partir sur mon nouveau poste.
5. **Je bénéficie d'une formation** : Tous les frais liés à ma formation sont pris en charge et ma présence à la formation est obligatoire.
 - **Itinéraire balisé** : Je suis nommé sur ce poste le premier jour de ma formation.
 - **Parcours pionnier** : Je suis mis à disposition de ma nouvelle entité, donc je reste rattaché à mon précédent service mais je fais mon apprentissage sur mon futur poste.
6. **Je suis accompagné par mon manager**, mon RH de proximité ou un tuteur pour les parcours pionniers pendant toute la durée de mon apprentissage.
Le tuteur recevra une prime de 275 € pour les contrats débutant le 31 mars 2025, et une prime de 250 € pour les contrats ayant débuté avant cette date.
7. **J'obtiens la certification**
Je passe tous les examens prévus dans le cadre de ma formation. La réussite de ces examens me permet d'accéder à une **promotion**.

Dans le cadre de l'accord GEPPMM du 31 mars 2025, le co-investissement pour le coût de la formation certifiante prévoit une répartition du coût entre La Poste et le compte personnel de formation (CPF) des postiers. Pour signifier son accord sur ce co-investissement, le postier signera une **attestation sur l'honneur** mentionnant le montant qui va être apporté par son CPF. Cette attestation formalise son accord et lui donne accès à l'itinéraire balisé ou le parcours pionnier.

POUR EN SAVOIR +

- Je contacte mon RH de proximité ou l'Espace Mobilité Recrutement Groupe ([EMRG](#)) de ma région.
- Je consulte les sites [M@p](#) et [Net RH](#) pour me renseigner sur les dispositifs de mobilité interne.
- Je consulte [la Bourse d'emplois](#) pour trouver des postes proposés dans le cadre des dispositifs de mobilité interne en utilisant les mots clés « **itinéraire balisé** » ou « **parcours pionnier** ».
- Je consulte mon solde CPF sur Mon Compte Formation, sur l'application mobile [Accueil | Mon Compte Formation](#) ou sur [Net RH](#)